

relations de la Commission d'assurance-chômage avec ceux qui lui présentent des demandes dans le domaine de la formation de la main-d'œuvre. Cela s'impose si nous voulons vraiment améliorer l'ensemble du système.

La responsabilité de cette coordination entre les deux ministères sera probablement confiée au ministre actuel, qui est aussi chargé de la Commission d'assurance-chômage. Cela lui permettra d'intégrer les efforts tentés dans les deux secteurs de l'assurance-chômage et du perfectionnement de la main-d'œuvre. C'est probablement pour cette raison qu'on a muté récemment l'actuel ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Mackasey) en lui laissant la charge de la Commission d'assurance-chômage. Certes, nous nous rendons tous bien compte que quiconque se présente au bureau de la Commission d'assurance-chômage doit chaque fois déposer une demande de formation et chaque fois s'informer du programme de recyclage des adultes. Si l'intéressé y parvient d'un seul coup, notre pays ne pourra que s'en mieux porter et la coordination du programme s'améliorer.

En outre, monsieur l'Orateur, nous convenons tous qu'une meilleure formation n'est pas la solution intégrale, surtout si, comme l'a signalé l'orateur qui m'a précédé, le gouvernement ne fait absolument rien pour accroître le nombre des emplois. C'est vraiment là que le gouvernement doit intervenir et élaborer un programme de perfectionnement qui tienne compte du type d'emplois qui sont ou devraient être disponibles au Canada.

A ce propos, je me reporte au huitième exposé annuel du Conseil économique du Canada où je lis ce qui suit:

Au Canada, la politique de main-d'œuvre est perçue principalement comme une politique qui doit affecter le côté offre du marché du travail. En Suède, par contre, la politique de main-d'œuvre a une acception beaucoup plus large. De nombreux programmes de dépenses, influençant le niveau et la localisation des emplois, y entrent; par conséquent, la politique de main-d'œuvre agit sur le côté demande du marché du travail également.

Encore une fois au sujet du genre de politique appliquée et du genre de conseil établi en Suède, l'étude signale ceci:

Le Conseil suédois de la main-d'œuvre (organisme statutaire, fonctionnant de façon autonome et réunissant des représentants de l'État, des employeurs et des syndicats) joue, par exemple, un rôle important dans la politique de localisation industrielle et administre un fonds d'investissement suivant les principes de la politique anticonjoncturelle de l'État.

Si nous sommes sérieux dans notre approche du problème de la formation professionnelle des adultes, nous devrions convenir qu'il faut accorder plus de latitude au ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration pour décider où les industries doivent être implantées au Canada. Est-ce logique qu'un ministère dépense des millions et des millions de dollars pour tenter de recycler et de perfectionner les travailleurs si, après leur recyclage, ils doivent être envoyés d'un bout à l'autre du pays pour trouver un emploi? Il incombe au gouvernement de donner à ce ministère le pouvoir de décider de l'emplacement des industries parce que la main-d'œuvre est l'élément vital du succès de n'importe quel pays.

Tous ont sans doute entendu parler de cas où des gens avaient suivi des cours de perfectionnement uniquement pour s'occuper. L'agent de main-d'œuvre peut difficilement exiger de la personne qui s'inscrit à un cours de

perfectionnement de lui dévoiler ses projets d'avenir. Il est vrai, cependant, que des gens qui se sont inscrits à ces cours n'ont pas dit la vérité à l'agent de main-d'œuvre. Par ailleurs, des milliers et des milliers d'autres chômeurs pourraient profiter d'un tel cours de perfectionnement. C'est là un de nos sujets de préoccupation.

J'ai parlé il y a un instant de la situation qui existe en Suède, et je passe maintenant à l'article 6 du bill dont un de mes collègues traitera plus à fond. Il exclut expressément les gens représentés par des syndicats et des organismes ouvriers reconnus. Il y a évidemment plusieurs facteurs en cause. Si les travailleurs sont embauchés par des groupes d'employeurs, alors la même chose arrivera. Il en est question à la page 3, après la troisième partie. Le ministre voudra peut-être examiner la question de très près afin de découvrir pourquoi les organismes eux-mêmes ne participent pas aux débats dont il est question à cette page.

• (1420)

Selon l'exposé du Conseil économique du Canada, la politique de main-d'œuvre est en grande partie une politique qui touche l'aspect de l'offre et il faudrait consacrer davantage de temps pour fixer les objectifs. La formation sur place est autre élément heureux que le ministre a introduit dans le bill. Je suis convaincu que c'est un aspect de la question que lui-même, son ministère et son sous-ministre ont sérieusement étudié. Ils comprendront que des millions de dollars ont été consacrés à ce secteur et qu'en conséquence, plus de gens auraient dû en profiter.

A la page 120 du huitième exposé annuel du Conseil économique du Canada, il est mentionné ce qui suit à propos de la politique de main-d'œuvre:

Contrairement à ce qui se passe dans beaucoup d'autres pays, moins de 5 p. 100 des dépenses totales pour la formation des adultes (à l'exclusion de l'apprentissage) sont consacrées par le gouvernement fédéral à la formation dans l'industrie. Aux États-Unis, quelque 80 p. 100 des dépenses fédérales de formation sont affectées à des programmes de formation et «d'expérience pratique» dans l'industrie. En Grande-Bretagne, la *Industrial Training Act* de 1964 prévoit une distribution de fonds parmi les entreprises de nombreuses industries afin de leur permettre d'établir leurs propres programmes de formation.

Il est difficile de comprendre pourquoi le Canada insiste tellement—en fait presque exclusivement—sur la formation dans des institutions d'enseignement alors que, suivant les experts en la matière, dans beaucoup de métiers et pour beaucoup de personnes, la formation dans l'industrie semble être préférable.

Les tableaux qui figurent à la page suivante de l'exposé révèlent que sur le montant global affecté à la formation au Canada, seule une proportion de 3.9 p. 100 a été affectée à la formation dans l'industrie, tandis qu'aux États-Unis, 76.8 p. 100 l'étaient dans ce domaine. Il en est de même dans d'autres pays comme la Suède qui consacre un montant considérable à la formation dans l'industrie plutôt qu'au genre de formation que nous fournissons. Le perfectionnement professionnel s'effectue invariablement dans une salle de cours, mais une fois sorti de ce cadre, l'élève se sent perdu et est fort peu utile à un employeur. C'est un domaine qui nous intéresse tous, comme il intéresse sans doute le ministre. Je suis persuadé qu'il examinera la situation et il est à espérer qu'il tentera de faire affecter plus de fonds à la formation sur place ou dans l'industrie, selon le cas.